



Archamps, le 18 octobre 2022

OBJET : Projet de territoire – réponse à la lettre d'intention du conseil de développement du 15 novembre 2021.

Mesdames et messieurs les membres du conseil de développement de la CCG,

Vous avez consacré l'an dernier beaucoup de temps d'appropriation et apporté une contribution écrite très appréciable au projet de territoire de l'intercommunalité.

Il est important, alors que vous vous apprêtez à nous présenter votre premier rapport annuel d'activité, que nous vous exposions l'état d'avancement des travaux accomplis par les élus et les services pour mettre en œuvre ce projet de territoire, ainsi que la manière dont les vigilances, recommandations et propositions que vous avez faites sont prises en compte.

### **1) Votre préoccupation que le climat soit une priorité des politiques publiques de la CCG**

Comme au niveau national, la CCG s'efforce d'intégrer la lutte contre le réchauffement climatique, mais aussi l'adaptation à ce changement, dans l'ensemble des actions qui relèvent de sa compétence.

Cette intégration suppose à la fois une coordination de l'effort collectif à accomplir, afin que la transversalité de la lutte soit réelle, et une déclinaison service par service et projet par projet des objectifs de réduction des gaz à effet de serre.

Concernant la transversalité, la CCG renforce le service de la transition écologique, qui est en charge de la planification et de la coordination de l'action collective en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Un chargé de mission *récemment recruté*, qui se consacrera à temps plein à la mise en œuvre du plan climat air énergie territorial, aidera à obtenir un effet de masse par l'action combinée, consciente et programmée dans le temps de l'ensemble des services et des communes en faveur de la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Concernant la déclinaison opérationnelle, le service transition écologique recherchera à mesurer l'empreinte carbone des projets de la collectivité, y compris ceux qui visent directement à mettre en œuvre les actions du PCAET, pour s'assurer qu'ils respectent la trajectoire réglementaire. La base carbone de l'Ademe sera privilégiée, mais tout autre outil reconnu robuste pourra être exploité. Il relèvera du rôle du service transition écologique de proposer, si les projets mis en œuvre ne suffisent pas à atteindre les objectifs de réduction de gaz à effet de serre dans les délais prescrits, des renforcements, des modifications, des compléments ou réorientations. Cette volonté d'évaluation interne, qui figure explicitement dans la fiche de poste du chargé de mission *transition énergétique*, rejoint votre souhait que les actions soient quantifiées par des indicateurs, et que les écarts à la trajectoire nationale de réduction des GES soient sanctionnés.

### Exemples d'actions engagées depuis le vote de votre motion :

- Entrée massive de la CCG au capital de la centrale villageoise « citoyenergie », pour déployer plus rapidement l'énergie solaire photovoltaïque. **Fiche correspondante du projet de territoire : FA 6, action 14. Renvoie aussi au PCAET / actions 11 et 18.**
- Lancement d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'un réseau de chaleur à Saint-Julien-en-Genevois, alimenté par biomasse. **Fiche correspondante du projet de territoire : FA 6, action 14.**

## **2) La recherche de solutions fondées sur la nature pour adapter le territoire au réchauffement climatique.**

Outre la transition climatique, vous considérez qu'il importe de valoriser les services rendus par la nature à tous les niveaux. En effet, la biodiversité est indissociable du climat car elle interagit avec lui. Elle fournira, pour peu qu'elle soit suffisamment protégée, une contribution majeure à la limitation de l'élévation de la température moyenne, et surtout des solutions irremplaçables d'adaptation au réchauffement climatique.

Si les concepts de « solutions fondées sur la nature » et de « services écosystémiques », que vous rappelez dans votre texte, sont maintenant bien répandus dans la documentation scientifique et même juridique, ce n'est pas le cas dans les pratiques professionnelles et la biodiversité ne bénéficie pas encore de la même attention que celle accordée au réchauffement climatique.

Il faudrait donc, pour chaque action du projet de territoire, rechercher systématiquement une solution fondée sur la nature et ne recourir à d'autres procédés que par défaut, ou en l'absence manifeste de pertinence. Cela suppose de les expliquer dans les services et les communes, de faire des propositions audacieuses pour les expérimenter, mais aussi de faire une interprétation volontariste des dispositions juridiques qui les promeuvent.

On peut notamment citer une application plus systématique, au-delà de la seule application des seuils réglementaires, de la séquence éviter / réduire / compenser, la recherche de sobriété (énergétique, foncière...) avant celle de la compensation (des émissions, de l'imperméabilisation...), ou encore une application anticipée des réglementations environnementales pour éviter les effets d'aubaine.

Aux indicateurs d'empreinte carbone, il faudrait donc ajouter des indicateurs de biodiversité aux fiches actions pour évaluer l'exemplarité du projet de territoire. Ils existent mais méritent d'être éprouvés.

### Exemple d'actions engagées depuis le vote de votre motion :

- Une réflexion entre régie de l'eau et de l'assainissement et le service transition écologique pour économiser la ressource en eau, généraliser la gestion des eaux de pluie à la source, et réduire l'impact des eaux parasites sur la maintenance du réseau d'assainissement et le traitement des eaux usées. **Fiche correspondante du projet de territoire : FA 1 / action 3 et FA 6 / actions 9 et 11.**
- *Un projet de restauration des fonctionnalités écologiques du corridor transfrontalier « Salève-Genevois », qui consistera à préserver ou rétablir les capacités de déplacement d'espèces cibles à des endroits stratégiques qu'une étude menée par l'HEPIA aura préalablement identifiés.* **Fiche correspondante du projet de territoire : FA 6 / action 12**

### **3) L'articulation du projet de territoire avec le Grand Genève**

Vous rappelez votre conviction que le territoire de la CCG comporte une spécificité dans sa relation avec Genève qui le distingue des autres métropoles, quand bien même l'évaluation statistique qui figure dans le diagnostic du projet de territoire modère cette spécificité.

Vous demandez que le projet de territoire s'inspire du projet PACTE, lequel consiste à animer, voire à organiser la transition écologique à l'échelle transfrontalière.

Même si les enjeux et axes prioritaires votés par le conseil communautaire n'ont pas fait de cette particularité une dépendance qui s'impose au projet de territoire, les démarches transfrontalières, dont le PACTE, vont néanmoins avoir une influence sur les actions de la CCG, y compris celles qui figurent dans le projet de territoire.

Par exemple, le projet alimentaire territorial (PAT) en cours d'élaboration à la CCG s'est mis en relation avec la démarche « agriculture et alimentation dans le grand Genève » pour rechercher la meilleure subsidiarité possible. **Fiche action correspondante du projet de territoire : FA 7 / action 4.**

Par ailleurs, la CCG est partenaire de nombreux projets transfrontaliers INTERREG, plus spécialisés que le PACTE, mais qui entretiennent les liens et coopérations avec Genève (et pas seulement au travers du pôle métropolitain du Genevois Français).

### **4) L'association du conseil de développement aux grands projets de la CCG et aux autres instances de participation**

Le projet de territoire a été un exercice politique et technique qui a consisté à dépasser l'exercice séparé des compétences de la CCG pour les mettre au service de 5 grandes priorités transversales :

- Renforcer la cohérence de l'aménagement sur le territoire
- Préserver l'environnement et la qualité de vie
- Faire du Genevois un territoire à haut niveau de service
- Garantir l'équilibre social du territoire
- Favoriser la création d'emplois locaux sur le territoire

Les services vont croiser leurs compétences pour mettre en œuvre ces priorités, en suivant la feuille de route dressée par les fiches actions. Les missions et projets qui s'y rattacheront auront souvent à intégrer un accompagnement participatif, dans des instances qui ont parfois un contenu réglementaire mais à l'intérieur desquelles la représentation de la société civile est relativement souple.

Nous proposerons autant que possible à votre conseil d'être représenté dans ces instances, seul ou avec d'autres participants de la société civile, de manière à ce que votre vigilance et vos contributions puissent aussi s'exercer de manière transversale.

C'est pourquoi nous vous confirmons que votre conseil est membre, lorsque vous avez déjà accepté la proposition, ou est invité à intégrer les instances ou comité de pilotage des projets suivants :

#### **Instances réglementaires**

- Comité des partenaires de la mobilité. **Fiche action du projet de territoire : FA 5**

#### **Comités de pilotage de projets**

- Projet alimentaire territorial
- Programme local de l'Habitat
- Contral local de santé

## 5) Conclusion et perspectives

La réussite de la transition écologique passe par l'atteinte d'objectifs précis (parmi lesquelles la neutralité carbone en 2050 et le « zéro artificialisation nette » en 2050), en respectant une trajectoire très exigeante en terme de rapidité. La première étape de cette trajectoire est 2030, échéance à laquelle la moitié des efforts nécessaires pour atteindre les objectifs précités doivent déjà être obtenus (-55% d'émission de GES par rapport à 1990 dès 2030, et un rythme d'artificialisation des sols divisé par 2 par rapport à la décennie 2010-2020 pour reprendre les mêmes exemples).

2030, c'est également l'échéance du projet de territoire, qui doit s'inscrire dans la durée sans trop hypothéquer la liberté d'action des mandats prochains.

Le projet de territoire de la CCG partage ces objectifs et cette trajectoire, qui sont internationaux, européens et nationaux avec le Grand Genève, que la récente la Charte « Genève en transition » rappelle dans les mêmes termes.

Les élus et les services auront besoin de votre vigilance scrupuleuse et constructive pour veiller à ce que nous ne nous en écartions pas, ce qui un défi opérationnel. Mais il est vital, non négociable et non reportable.

Pour vous y aider et nous y encourager, nous pouvons vous proposer **des rendez-vous réguliers avec le service transition écologique, ainsi qu'avec les commissions thématiques, pour qu'il vous soit rendu compte des actions et de leur efficacité.**

Enfin, nous pouvons vous **proposer d'organiser des rencontres avec d'autres groupes de participation citoyenne institués par les collectivités du territoire**, afin que vous puissiez combiner vos représentativités, vos expertises et vos vigilances au service de l'évaluation et de l'enrichissement des politiques et projet de la CCG comme de ses communes membres.

Parmi ces groupes figurent la commission extra-municipale de Saint-Julien-en-Genevois, qui comporte 10 citoyens bénévoles, ainsi que celui des ambassadeurs de l'Aire (associé au projet de renaturation de l'Aire à Saint-Julien-en-Genevois), qui en comporte 10 autres.

### **Le comité de présidence de la CCG**

Pierre-Jean CRASTES – Président

Michel MERMIN – 1<sup>er</sup> Vice président en charge de l'aménagement du territoire

Carole VINCENT – 2<sup>ème</sup> vice-présidente en charge de l'habitat

Julien BOUCHET – 3<sup>ème</sup> vice-président en charge du transport et de la mobilité

Michel de SMEDT – 4<sup>ème</sup> vice-président en charge des finances